

Le MoDem et l'intercommunalité : des contre-vérités qui traduisent une grande ignorance de la construction intercommunale et de ses enjeux

François Kosciusko-Morizet - Publié le 01-07-2008 dans Les Idées

Le MoDem de Sèvres se met le doigt dans l'oeil sur l'intercommunalité



Dans un tract intitulé Démo à Sèvres distribué dernièrement, le MoDem s'essaye à la critique sur un thème qu'il ne maîtrise visiblement pas. Des idées fausses conduisent à des démonstrations absurdes qui mélangent tout dans une confusion . . . confondante.

A toute chose malheur est bon puisque le tract du MoDem me permet de réaffirmer certaines vérités. Et puisque le parti de l'extrême centre a l'air de déplorer qu'il n'y ait pas de Maire Adjoint chargé des affaires scolaires, je précise qu'Arnaud Tourin, Conseiller municipal délégué, joue ce rôle mais que la parité hommes/femmes devant s'appliquer aux Maires Adjointes, il n'a pas pu être élu à ce titre. Mais je veux rassurer les inquiets, mon collègue dispose d'une délégation équivalente à celle d'un Maire Adjoint.

Dans son empressement à stigmatiser la communauté d'agglomération Val de Seine qui serait une perte d'autonomie de la ville qui passerait ainsi sous la coupe de Boulogne-Billancourt, le MoDem mélange les compétences communautaires et les compétences municipales, assimile l'organisation de la ville à celle de la communauté et, au final, fait prendre les vessies pour des lanternes.

Ce que le MoDem semble ignorer, entre autres, c'est que le transfert de compétences est le principe même de toute intercommunalité, quelle que soit la communauté d'agglomération à laquelle Sèvres aurait participé. De plus, parmi les compétences transférées, ils en est d'obligatoires et je recommande au MoDem de lire l'article L 5216-5 du Code général des collectivités territoriales sur ce sujet. Par conséquent, choisir Arc de Seine plutôt que Val de Seine relève d'autres arguments que le choix des compétences transférées.

Que le MoDem privilégie la communauté d'agglomération Arc de Seine à Val de Seine relève de ses préférences. Mais il devra expliquer dans quelle agglomération la voix de la ville de Sèvres sera le mieux écoutée : dans une structure composée de 5 villes dominée par l'une d'entre elle et où Sèvres serait ultra minoritaire, ou dans Val-de-Seine à parité de représentants avec Boulogne-Billancourt ?

De plus, l'avantage financier de la communauté d'agglomération Val-de-Seine pour Sèvres est incontestable : 1,3 million de Dotation de solidarité communautaire (DSC) versés chaque année dans le budget de Sèvres par la CAVdS : cela représente 13% de fiscalité des ménages et a permis de ne pas augmenter les impôts des Sévriens. Depuis 2004 la CAVdS a pris à sa charge les dépenses pour la voirie, les espaces verts, les parkings, la propreté, ... Les recettes proviennent du pot commun de taxe professionnelle alimenté à 96% par les entreprises de Boulogne-Billancourt et 4% par celles de Sèvres. Dans le même temps le taux de taxe professionnelle à Sèvres a diminué de 19,7% depuis 2003 ! Ces arguments ont été largement évoqués durant la campagne électorale qui s'est achevée en mars par ma réélection. Le MoDem a-t-il la mémoire si courte qu'il n'est pas capable de retenir ces faits tout simples ?

Le débat entre Val de Seine et Arc de Seine est de toute façon tranché. Remettre le sujet sur la table traduit à tout le moins un retard dans la réflexion. Cette incapacité à concevoir les vrais enjeux de l'intercommunalité se double d'une méconnaissance complète de ce qui se passe à Sèvres et aboutit à avancer des contre-vérités à la limite de la désinformation : On peut en effet lire en particulier dans le tract : « A partir de septembre 2008, il n'y aura plus d'ANPE à Sèvres et les demandeurs d'emploi sévriens seront obligés de prendre deux bus minimum pour bénéficier des services « municipaux » de la Maison de l'emploi. » S'il est bien exact que dans le cadre de la réforme de l'ANPE, le bureau de Sèvres se replie sur Issy-les-Moulineaux, cette décision relève exclusivement de l'ANPE.

La communauté d'agglomération agit vigoureusement en ce domaine et la Maison des entreprises et de l'emploi a ouvert un bureau à Sèvres, en centre ville, rue Lecoindre. Il a été inauguré le 19 juin dernier. Les demandeurs d'emploi sévriens n'auront donc pas à prendre deux bus minimum pour bénéficier des services « municipaux ». Le rédacteur de cet article devrait d'ailleurs se renseigner davantage sur les compétences de l'intercommunalité ; en effet, l'activité économique et donc l'emploi relèvent des compétences de la communauté et non pas de la commune. J'ajoute aussi une bonne nouvelle puisque le taux de chômage à Sèvres est de 4,3%, pour 5% dans la communauté Val-de-Seine, 6,2% dans le département et 7,7% en France à fin avril 2008. On voit ainsi que la France est sur la voie de la résorption du chômage, que les résultats sont meilleurs dans les Hauts-de-Seine que dans le reste du pays, que la communauté Val-de-Seine fait mieux que le département et que Sèvres fait encore mieux. Dont acte.

Dans ce même article le rédacteur s'interroge sur le service urbain de Boulogne-Billancourt, le SUBB gratuit et se demande pourquoi le service de bus de Sèvres ne serait pas lui aussi gratuit. La réponse est simple : le SUBB existait avant la création de la communauté d'agglomération. Le service a été maintenu sans changement et son coût est déduit de la dotation de compensation communautaire (DCC = Produit de la taxe professionnelle collectée à Boulogne-Billancourt défalquée du coût des compétences transférées) versée par la communauté à Boulogne-Billancourt. Autrement dit, ce service pèse sur les finances de Boulogne-Billancourt mais pas sur celles de Sèvres. Cette gratuité concerne uniquement le SUBB qui ne circule qu'à Boulogne-Billancourt, et non les liaisons RATP et le prolongement de Traverciel. A Sèvres, la situation se présente différemment puisque Traverciel est un réseau intercommunal qui doit être très fortement subventionné par les communes, les intercommunalités et le Conseil général des Hauts-de-Seine pour fonctionner. Si tant est que l'on puisse la réaliser, la gratuité de Traverciel sur Sèvres n'a pas de sens.

Quant à la concertation réclamée comme une solution sur le choix de l'intercommunalité, elle a été effectuée au travers d'enquêtes qui ont fait apparaître fort logiquement du reste que les Sévriens se répartissaient massivement entre les deux pôles économiques et commerciaux que sont Boulogne-Billancourt en premier et Vélizy en second. Sur le plan culturel, Sèvres et Chaville fonctionnent de façon complémentaire entre le Sel et l'Atrium. La logique qui consiste à opposer les deux rives de la Seine pour la construction intercommunale relève d'une construction intellectuelle inopérante sur le terrain et complètement dépassée.

A la lecture de ces tract politiques, il me semble tout à fait souhaitable que le débat public se développe sur l'intercommunalité. Mais pour être constructif, ce débat doit être traité sérieusement par des personnes qui savent de quoi elles parlent.